

COMPTE-RENDU
Réunion du 6 septembre 2022

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 30 août 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le mardi 6 septembre 2022 à partir de 18h00 à LE TEMPLE (Salle des fêtes).

Nombre de votants	32
Nombre de pouvoirs	6
Absents	0

Préalablement à l'ordre du jour :

- ✓ ***Présentation de Juliette LAPOUJADE, Assistante de direction protocole et diffusion ;***
- ✓ ***Présentation d'Aurélié RABBE, coordinatrice petite Enfance et Enfance ;***
- ✓ ***Présentation de Stéphanie PHILIPPOT, DGA moyens généraux.***

A l'ordre du jour :

• **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 16 juin 2022 ;
- Rapport d'activité CdC Médullienne 2021

• **Ressources humaines**

- Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'animateur réseau lecture publique à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;
- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié (contrat de projet) ;
- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié (contrat de projet) ;
- Mise à jour du tableau des effectifs ;

- **Finances et marchés publics**

- Adoption du règlement budgétaire et financier ;
- Budget annexe ZONES D'ACTIVITES – Clôture et transfert au budget principal ;
- Fonds de concours – Exercice 2022 : Demande des communes de BRACH – MOULIS-EN-MEDOC et LE PORGE ;
- Subvention exceptionnelle d'équipement – demande de la commune de SAUMOS-réalisation de travaux d'aménagements sécuritaires ;
- Marché de traitement des ordures ménagères résiduelles et encombrants résiduels – Autorisation au Président de signer le marché de services passé à la suite d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2, R.2161-3 et R.2161-4 du Code de la Commande Publique.
- Marché de collecte, gestion des déchèteries et transfert-transport des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Médullienne – Autorisation au Président de signer le marché de services passé à la suite d'une procédure de passation avec dialogue compétitif conformément aux dispositions des articles L.2124-4 ET R.2161-24 A R.2161-31 du Code de la Commande Publique.
- Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

- **Environnement**

- Complément aux délibérations n°35-03-22 et n°36-03-22 relatives respectivement à la « Garantie d'emprunt pour le contrat de prêt signé pour le financement des bâtiments » et la « Garantie d'emprunt pour les contrats de prêt pour le financement du process ».

- **Informations**

- **Questions diverses**

72-09-22	Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 16 juin 2022	POUR	UNANIMITE
73-09-22	Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Médullienne	POUR	UNANIMITE
74-09-22	Personnel Communautaire – Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'animateur réseau lecture publique à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	POUR	UNANIMITE
75-09-22	Création d'un emploi permanent pour mener à bien un projet identifié (contrat de projet)	POUR	MAJORITE 4 VOTES CONTRE 3 ABSTENTIONS
76-09-22	Création d'un emploi permanent pour mener à bien un projet identifié (contrat de projet)	POUR	MAJORITE 6 VOTES CONTRE
77-09-22	Personnel communautaire – Mise à jour du tableau des effectifs	POUR	MAJORITE 4 VOTES CONTRE 2 ABSTENTIONS
78-09-22	Adoption du règlement budgétaire et financiers	POUR	UNANIMITE
79-09-22	Budget zones d'activités – Clôture et transfert au budget principal	POUR	UNANIMITE
80-09-22	Fonds de concours – Exercice 2022 : demandes des communes de Brach, Moulis-en-Médoc et Le Porge	POUR	UNANIMITE
81-09-22	Subvention exceptionnelle d'équipement – Demande de la commune de Saumos – Réalisation de travaux d'aménagement sécuritaires	POUR	UNANIMITE
82-09-22	Marché de traitement des ordures ménagères résiduelles et encombrants résiduels – Autorisation au Président de signer le marché de services passé à la suite d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2, R.2161-3 et R.2161-4 du code de la commande publique	POUR	UNANIMITE
83-09-22	Marché de collecte, gestion des déchetteries et transfert-transport des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Médullienne – Autorisation au Président de signer le marché de services passé à la suite d'une procédure de passation avec dialogue compétitif conformément aux dispositions des articles L.2124-4 ET R.2161-24 A R.2161-31 du code de la commande publique	POUR	MAJORITE 8 VOTES CONTRE
84-09-22	Exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères	POUR	UNANIMITE
85-09-22	Complément aux délibérations n°35-03-22 et n°36-03-22 relatives respectivement à la « Garantie d'emprunt pour le contrat de prêt signé pour le financement des bâtiments » et la « Garantie d'emprunt pour les contrats de prêt pour le financement du process » approuvées lors du Conseil Communautaire du 17 mars 2022.	POUR	UNANIMITE